



LES INONDATIONS : PRÉCAUTIONS POUR L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE

D'abord, il faut déterminer d'où provient l'eau potable : d'un aqueduc municipal ou privé, ou d'un puits.

Si l'eau du robinet provient d'un aqueduc municipal ou privé

Suivez les directives de votre municipalité ou du propriétaire du réseau privé. Si vous n'avez pas reçu de directives et que votre eau n'a pas son apparence habituelle, suivez les recommandations précédentes et communiquez avec votre municipalité ou avec le propriétaire du réseau privé.

Si l'eau du robinet provient d'un puits

L'eau potable provenant de puits situés dans des zones inondées doit être considérée **non potable** jusqu'à preuve du contraire. Lors des inondations, l'eau de surface peut contenir des matières fécales. Boire ou cuisiner avec cette eau peut causer des gastroentérites. Le contact avec une eau contaminée peut aussi causer des infections de la peau s'il y a des éraflures ou des plaies. Les dispositifs de traitement domestiques (pichet filtrant, chlorinateur, filtre, appareil UV, adoucisseur, etc.) ne sont pas efficaces pour rendre l'eau potable.

Pour une eau du robinet considérée comme non potable, tant que l'eau est d'apparence normale (eau claire) :

Vous devez utiliser de l'eau embouteillée ou l'eau du robinet à condition de la **faire bouillir au moins une minute** (à gros bouillons) pour :

- o Boire
- o Préparer breuvage chaud ou froid et le lait maternisé
- o Préparer les aliments et glaçons
- o Laver les fruits et les légumes mangés crus avec la pelure
- o Se brosser les dents et se raser

Pour la douche ou le bain et le lavage des mains

- o L'eau du robinet peut être utilisée telle quelle pour la douche et le bain en prenant garde de ne pas mettre d'eau dans sa bouche.
- o Laver les bébés et les jeunes enfants à la main (éponge ou débarbouillette) pour éviter l'ingestion accidentelle d'eau.
- o Il faut se laver les mains souvent pendant une inondation, en particulier si vous avez touché de l'eau ou des objets contaminés. On peut alors utiliser :

- ⇒ l'eau du robinet avec du savon, suivi de l'application d'un gel désinfectant pour les mains
- ⇒ l'eau du robinet bouillie ou désinfectée (voir p. 2) ou de l'eau embouteillée

- o Pour ceux qui ont des problèmes de peau ou des plaies, il est préférable de se laver avec de l'eau embouteillée ou bouillie, ou encore d'utiliser une eau désinfectée (voir recette de désinfection maison).

Pour la vaisselle ou les vêtements

- o Pour la vaisselle : vous pouvez utiliser le lave-vaisselle (cycle chaud suivi du séchage). Pour le lavage à la main, ajouter 4 cuillères à thé (20 ml) d'eau de Javel 5% pour un minimum de 4 litres (1 gallon) d'eau dans l'eau de rinçage et laisser sécher complètement à l'air.
- o Le lavage et le séchage des vêtements peuvent se faire de la manière habituelle.

Que faire pour désinfecter l'eau pour des usages autres que la consommation :

Ajouter 1 cuillère à thé (5 ml) d'eau de Javel dans 16 litres (4 gallons) d'eau. Pour un bain, la quantité est de 4 cuillères à thé (20 ml) d'eau de Javel. Bien mélanger et laisser agir 30 minutes avant l'utilisation.

Maj mai 2017



Si l'eau du robinet est d'apparence inhabituelle (eau trouble)

L'eau du robinet devient inutilisable pour tous les usages sauf évacuer l'eau des toilettes. Ainsi, vous devez uniquement utiliser de l'eau embouteillée pour :

- o Boire
- o Préparer breuvage chaud ou froid et le lait maternisé
- o Préparer les aliments et glaçons
- o Laver les fruits et les légumes mangés crus avec la pelure
- o Se brosser les dents et se raser
- o Lavage des mains
- o Hygiène corporelle
- o Lavage de la vaisselle

Durée des recommandations

Les précautions précédentes doivent être maintenues jusqu'à ce que les installations aient été sécurisées et que des analyses montrent que l'eau est potable.

Les procédures de désinfection du puits et d'analyse de l'eau potable sont disponibles au site suivant :
<http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/eau/potable/depliant/index.htm>

D'autres informations utiles sur les inondations sont disponibles à votre municipalité et sur le site suivant :
<http://www.santemonteregie.qc.ca/agence/santepublique/directiondesantepublique/inondation.fr.html>

Pour plus d'information, contactez votre municipalité, le 811 pour service Info-Santé ou l'Info-Social.
Si vous avez des problèmes de santé, consultez sans tarder un médecin.